



UNCATEGORIZED

PACE – MÉTIERS EN TENSION – DISPOSITIF PARCOURS D'ACQUISITION DES COMPÉTENCES EN ENTREPRISE

RÉSULTATS DE NOS STAGIAIRES

- Nombre de PACE Métiers en tension signés au 1^{er} semestre 2023 : 10
- Taux de satisfaction stagiaires : 100 %
- Taux d'abandon : /
- Intégration en emploi dès la fin du PACE : contrats en cours
- Poursuite de parcours de formation dès la fin du PACE : contrats en cours

PRE-REQUIS

Demandeur d'emploi de longue durée, âgé de plus de 29 ans et résidant en région grand Est peut postuler à un stage dans le cadre du Parcours d'Acquisition des Compétences en Entreprise – Métiers en tension

Les entreprises implantées en région Grand Est peuvent se porter candidates pour accueillir un stagiaire, à l'exception des auto-entrepreneurs et associations (sauf aides à domicile et EHPAD)

OBJECTIFS

Permettre à un demandeur d'emploi de longue durée et de plus de 29 ans, de bénéficier d'une période d'immersion en entreprise de 2 à 4 mois afin de :

- Découvrir un métier tout en étant en situation de travail
- Confirmer un projet professionnel
- Acquérir des compétences et une expérience professionnelle significative

Priorité aux métiers en difficulté de recrutement :

- Agent polyvalent de restauration et cuisinier
- Serveur
- Aide-soignant
- Aide à domicile
- Technicien de maintenance industrielle
- Conducteur de ligne de production automatisée
- Couvreur-charpentier-plombier chauffagiste
- Conducteur de voyageurs/conducteurs de

marchandises

- Technicien en maintenance de matériel agricole, construction, manutention
- Développeur d'applications informatiques
- Boucher/ charcutier

CONTENU DE LA FORMATION

La mise en œuvre de ce dispositif est confiée à un conseiller ALAJI, qui a pour missions de :

- Réaliser une cartographie des compétences du demandeur d'emploi
- Réaliser la cartographie des compétences attendues par l'entreprise sur le poste de travail
- Mettre en relation la personne et l'entreprise
- Co-construire le Plan de Formation en Entreprise de la personne avant son entrée dans l'entreprise, en fonction du poste qui lui est proposé et des compétences qu'il détient
- Suivre et accompagner la personne au sein de l'entreprise (suivi hebdomadaire réalisé par l'organisme de formation)
- Formaliser les compétences qu'il(elle) aura acquises afin de les valoriser sur le marché du travail (attestation de compétences)
- Présenter un bilan de fin de parcours,
- Proposer des alternatives à la personne en cas de non embauche.

DURÉE

Intégration en entreprise de 2 à 4 mois maximum

METHODES MOBILISÉES

- Accompagnement individuel
- Entretien exploratoire
- Tests
- Séances réflexives

MODALITÉ D'EVALUATION

Non concerné

MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS

Intégration possible toute l'année, pour tout renseignement complémentaires et prise de rendez-vous pour un premier entretien avec un conseiller

ALAJI : fhobere@alaji.fr

En savoir plus : <http://www.pace-grandest.fr/>

Pour connaître et accéder à nos sites de formations, possibilités d'hébergements et de restauration :

<https://www.alaji.fr/category/sites-de-formation/>

CONTACTS



03.83.58.18.28



<https://www.alaji.fr/contact/>

ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ REDUITE

L'ensemble de nos locaux et de nos formations sont accessibles aux PSH. Les modalités de l'aménagement du parcours de formation seront définies lors d'un entretien avec le référent handicap d'Alaji.

TARIF

Dispositif uniquement accessible aux demandeurs d'emploi et pris en charge par la Région Grand Est.

DERNIÈRE MISE À JOUR

04/12/2023

